

mis en ligne le 9 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12893 DU 08 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux

3 rue de Ploemeur

A partir du 08 Mars 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par CREAPAYSAGE, Lannéec – 56270
PLOEMEUR

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe d'interdire le stationnement sur 4 emplacements au niveau du n° 3 rue de Ploemeur, il importe de plus de condamner le trottoir.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du mercredi 08 mars 2023 et pour une durée 7 jours, le stationnement sera interdit sur 4 emplacements à hauteur du n° 3 rue de Ploemeur, de plus le trottoir sera condamné au niveau du 3 rue Ploemeur.

ARTICLE 2 : Les panneaux seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

